



Chèque endossé par une tierce personne

Par **patrick69800**, le **27/08/2014 à 16:28**

Bonjour,rnrnMa société a émis un chèque à l'ordre d'une autre société (le nom de la société à bien été notifié clairement sur le chèque)pour un montant d'environ 4000 € .Il a suffi à une tierce personne de rajouter son nom à la suite du nom de la société pour le faire créditer sur son compte (cette personne n'a rien à voir avec la société à qui le chèque avait été remis).rnrnOutre les poursuites envers cette personne la banque peut elle être mise en cause dans cette affaire ?rnrnMerci de votre aide

Par **moisse**, le **27/08/2014 à 19:08**

Bonsoir,rnCela n'est pas impossible, mais encore faut-il relever une faute.rnUne fameuse escroquerie a consisté pour un sombre individu à ouvrir un compte bancaire au nom " trésor publicité" et de faire le tour des perceptions le denier jour du tiers provisionnel et piller les boîtes aux lettres.rnSi le compte de ce tiers comporte, donc pour partie, le nom du bénéficiaire, la banque n'a commis aucune faute.

Par **patrick69800**, le **27/08/2014 à 19:18**

Merci de votre réponse .rnrnLa personne qui a encaissé le chèque n'a aucun rapport au niveau du nom avec la société !

Par **moisse**, le **28/08/2014** à **08:58**

Bonjour,
Alors effectivement il y a une erreur de la banque qui n'a vérifié ni bénéficiaire ni endos.